

RAPPORT DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS SUR LE
TRAVAIL DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE DU
COMITÉ FINANCIER EN MATIÈRE DE CRÉDIT
À MOYEN TERME À L'INDUSTRIE

1. La dernière assemblée a donné instruction à l'organisation économique et financière:

“d'étudier les moyens de fournir du crédit à moyen terme à l'industrie”.

Le comité financier a étudié la question à sa réunion de décembre dernier et il a pris des dispositions en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires de certains pays⁽¹⁾.

Il est évident d'après les documents reçus que le problème revêt des formes et des proportions différentes selon les ressources en capitaux et le système bancaire de chaque pays.

2. Il y a tendance lors des discussions habituelles de ce problème à ne pas distinguer clairement entre le besoin de capitaux et le besoin de crédit. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'établir une distinction nette entre ces deux genres de dispositions financières.

3. Dans les pays où existent un système bancaire et un marché de l'argent bien organisés, la grande industrie n'a aucune difficulté normalement à obtenir les ressources dont elle a besoin et qu'elle peut justifier, soit sous forme de monnaie ou commandite soit sous forme de crédit, à court, moyen ou long terme. Les grandes entreprises ont accès aux marchés de l'argent libres où elles peuvent vendre leurs titres ainsi qu'aux institutions bancaires où elles peuvent financer leurs besoins ordinaires de crédit et survivre entre l'époque où les fonds sont requis et le moment favorable à une émission publique.

4. Le problème général du financement par émissions publiques devient de plus en plus difficile dans le cas des entreprises moyennes et petites. Celles-ci ont de la difficulté à placer des émissions publiques, soit sous forme d'actions soit sous forme d'obligations. Les rentiers préfèrent placer leur argent dans des maisons connues dans tout le pays et dont les titres sont cotés à la bourse. Le succès d'une petite entreprise dépend souvent de la compétence d'une seule personne. L'actionnaire est incapable d'exercer la surveillance et le contrôle constants que l'apport de capitaux exige en pareil cas. En deuxième lieu, les frais d'émission et le coût d'une enquête préliminaire sont, règle générale, proportionnellement plus élevés pour les petites sommes que pour les grosses.

5. La petite entreprise industrielle en quête de capitaux ou de crédit s'est donc habituée à compter sur quelques particuliers ou sur les banques locales qui connaissent ses affaires et ses administrateurs. Ces maisons sont souvent tentées de financer, au moyen d'emprunts bancaires, des risques qui sont de l'ordre des risques de propriété. Cependant, ces risques ne conviennent pas aux banques commerciales ordinaires qui fonctionnent surtout au moyen de dépôts à court terme. Ces banques ne peuvent pas non plus immobiliser les fonds de leurs déposants sous forme de placements permanents ou semi-permanents.

6. On peut légitimement accorder du crédit à moyen terme à l'industrie, lorsque ces fonds seront employés à la production et qu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'avance primitive soit amortie en moins de quelques

(1) Le comité financier désire exprimer sa reconnaissance pour l'aide très précieuse qu'il a obtenue de diverses banques centrales et commerciales.